

PROCÈS-VERBAL
de la 9^e assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi le 5 novembre 2025 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin
895, avenue Myrand

Étaient présent(e)s :

M. David Breton Saint-Jean	Administrateur
M ^{me} Sophie Dallaire	Secrétaire
M ^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Vice-présidente
M ^{me} Rita Giguère	Administratrice
M. Charles Madet	Administrateur
M. Bernard Paré	Trésorier
M. Cédric Paré	Administrateur
M ^{me} Anne-Marie Thivierge	Administratrice

Absence :

M ^{me} Kauryne Nolla	Administratrice
-------------------------------	-----------------

Étaient également présent(e)s :

M. Gabriel Dusablon	Conseiller municipal, district électoral du Plateau (en fin de rencontre)
M ^{me} Marianne White	Conseillère municipale, district électoral de Saint-Louis-Sillery (en fin de rencontre)
M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
M. Martin Landry	Secrétaire de soutien à la rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une personne assiste à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

M^{me} Ferland-Raymond procède à l'ouverture de l'assemblée et souligne que M. Dusablon ne pourra plus être président du Conseil de quartier, en raison de son élection à titre de conseiller municipal.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Ferland-Raymond mentionne que les conseillers élus, n'étant pas encore assermentés, ne pourront participer à la période de questions.

Des modifications sont apportées à l'ordre du jour :

- Point 4, remplacer "Période d'information des membres du conseil municipal" par "Élection des postes d'officiers du Conseil de quartier et recrutement de nouveaux administrateurs";
- Point 6, ajouter les points suivants:
 - Un sous-point du sujet "Comités (informations)", soit "Boisés de l'Université Laval";
 - Un sous-point du sujet "Comités (informations)", soit "Règles internes";
 - Liste de demandes concrètes pour nos conseillers municipaux;
 - Recommandations pour les prochains travaux publics;
 - Paiement d'un frais de location à la bibliothèque municipale Monique-Corriveau;
 - Inquiétude sur les soins de santé;
 - Encadrement des développements;
 - Politique d'achat local.
- Corriger le numéro du point 12 par le numéro 9.

Sur une proposition de M. Bernard Paré, appuyée par M^{me} Anne-Marie Thivierge, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 septembre

M. Cédric Paré propose certaines modifications :

- Au point 4, 4e paragraphe, inscrire « confirme » à la place de « revient »;
- Au point 5, 6e paragraphe, ajouter "Elle confirme qu'il s'agit d'un centre de données." en avant-dernière phrase;
- Au point 7, section Correspondance, retirer la dernière phrase du paragraphe. Insérer: "M. Dusablon a acquitté la facture et se fera rembourser par le conseil. Le conseil désire toutefois que des démarches soient entreprises afin que les

bibliothèques de la Ville de Québec reconnaissent le conseil comme un OBNL et que celles-ci remboursent le conseil.”

- Au point 7, section Trésorerie, ajouter le prénom “Bernard”.

Sur une proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M. Cédric Paré, il est résolu d’adopter le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 29 septembre, sous réserve des modifications proposées par M. Cédric Paré.

➤ **Suivi au procès-verbal et affaires en découlant**

M^{me} Ferland-Raymond revient sur le centre de données et fait état du suivi réalisé par M^{me} Mercier-Larouche. L’entreprise a obtenu une dérogation mineure auprès du conseil d’arrondissement Les Rivières pour augmenter la hauteur maximale à 27,5 m. Le problème n’est pas seulement la hauteur du bâtiment, mais son aspect massif, sans fenêtres. Des explications sont offertes quant au rôle du conseil d’arrondissement.

4. Élection des postes d’officiers du conseil de quartier et recrutement de nouveaux administrateurs

RÉSOLUTION 2025-11-01 ÉLECTION DES DIRIGEANTS DU CONSEIL DE QUARTIER CITÉ-UNIVERSITAIRE

Pour la présidence, MM. Bernard Paré, David Breton Saint-Jean et Cédric Paré se proposent respectivement comme candidats au poste.

Pour le scrutin, M^{me} Thivierge agira comme scrutatrice avec M^{me} Gaudreau. Le vote se tient par bulletin secret.

M. Cédric Paré est élu à la majorité comme nouveau président du conseil de quartier.

Sur proposition de Sophie Dallaire, les bulletins de vote sont détruits.

Les autres officiers conservent leurs postes respectifs.

Le recrutement est abordé par la suite, compte tenu des postes vacants à combler en raison de l’élection de M. Dusablon et de la démission probable de M^{me} Nolla. Des discussions se tiennent sur les divers moyens de sollicitation de nouveaux administrateurs. L’utilisation du réseau de contacts de chacun des administrateurs et de M. Dusablon, ainsi que les publications sur la page Facebook sont les moyens retenus.

L'intégration d'un nouveau membre au conseil de quartier peut se faire via la cooptation ou via une élection. M^{me} Gaudreau spécifie les différences entre les règles pour la cooptation et celles relatives aux élections. Les administrateurs privilégieront l'élection d'un administrateur par cooptation.

5. Période de questions et commentaires du public

M^{me} Papillon, résidente de la rue Dosquet, souligne qu'il est important que l'ordre du jour reflète correctement ce qui sera discuté à l'assemblée. Elle mentionne avoir œuvré plus de 30 ans dans des organismes et affirme que les points de discussion devraient être traités dans le point varia. M^{me} Ferland-Raymond comprend l'affirmation. Elle précise que les ajouts proposés pour la présente assemblée sont exceptionnels, en raison de la période électorale et du départ du président. Elle ajoute que les consultations publiques ont grugé beaucoup de temps du conseil pour les autres sujets. M. Cédric Paré promet qu'il sera fait mieux la prochaine fois. M^{me} Ferland-Raymond conclut qu'il est plutôt rare que des résolutions soient adoptées le jour même où elles sont présentées.

6. Dossiers du conseil de quartier

➤ **Comités (Information)**

- **Boisés de l'Université Laval**

M^{me} Dallaire souhaiterait que l'Université Laval conserve ses boisés urbains, en raison de leur rôle comme îlots de fraîcheur et pour la santé des citoyens. Un sondage est actuellement en cours parmi la population étudiante, évoquant l'ajout possible de bâtiments résidentiels sur le campus. Dans un souci de maintien de la canopée dans le quartier, une résolution du conseil pourrait donc recommander à la ville qu'elle demande à l'Université de maintenir les boisés urbains.

Après une discussion sur les rôles et pouvoirs de la Ville et du conseil de quartier sur le sujet, il est convenu qu'il serait adéquat de préparer une résolution du conseil de quartier et de l'envoyer à la ville, en transmettant une copie à l'Université Laval. Une lettre serait aussi transmise à l'Université.

Comme le développement du projet semble être à ses débuts, il est jugé utile de prendre de l'avance et de profiter de l'occasion pour rappeler à l'Université l'existence du conseil de quartier et son intérêt à être consulté et mis à profit dans la conception du projet.

M^{me} Dallaire se propose pour la résolution et un projet de lettre pour l'Université. Les administrateurs pourront commenter avant la prochaine assemblée.

- **Règles de régie interne**

M. Cédric Paré avait travaillé le sujet avec M. Dusablon. Compte tenu du départ de ce dernier, il voudrait être appuyé d'un autre administrateur. MM. David Breton Saint-Jean et Bernard Paré se portent volontaires.

➤ **Liste de demandes concrètes pour les nouveaux conseillers**

M. Bernard Paré recommande que les administrateurs du conseil de quartier préparent une liste de demandes qui leur permettraient de prendre connaissance des dossiers importants ou de résolutions pour lesquelles des suivis sont en attente. Il illustre le point par la réfection des feux et des trottoirs sur la rue Dosquet, demande sur laquelle il œuvre depuis deux ans. Il est d'avis que la meilleure personne pour demander des explications est notre conseiller municipal. La liste serait comme une « liste d'épicerie » du conseil pour les prochaines années. M^{me} Ferland-Raymond évoque une « mise à jour » des principaux dossiers du quartier.

M^{me} Gaudreau rappelle qu'un plan d'action a déjà été adopté par le conseil, lequel pourrait guider un projet de résolution. M. Bernard Paré répond que ce plan n'est pas assez concret.

M. Breton Saint-Jean est mal à l'aise à pointer des éléments spécifiques, surtout lorsqu'ils sont menés par des spécialistes, des ingénieurs. On devrait plutôt vérifier s'il pourrait y avoir un problème, lequel ne devrait pas être en lien avec des actes réservés. M. Bernard Paré rappelle que le conseil peut exprimer des préoccupations spécifiques, laissant le choix des solutions aux spécialistes.

M^{me} Gaudreau conclut en mentionnant qu'une telle « liste d'épicerie » devrait s'attarder aux problématiques et aux effets souhaités mais non aux moyens, ce qui augmentera les chances de succès.

➤ **Réponse de la Ville à la résolution pour le renforcement des conseils de quartier (info et discussion)**

Il s'agit d'une réponse des plus détaillées (reproduite en annexe). M. Cédric Paré voudrait savoir si les autres conseils de quartier ont transmis des résolutions similaires et souligne qu'il semble y avoir peu d'ouverture de la part de la ville. Selon M^{me} Gaudreau, huit conseils de quartier sur 30 avaient adopté leur résolution. La ville sort d'une démarche récente de modification des rôles des conseils de quartier et beaucoup de choses ont été nommées. Le mécontentement est difficile à expliquer dans ce contexte.

M^{me} Giguère souligne qu'une amélioration a été réalisée depuis le début des conseils de quartier. Selon M. Bernard Paré, la demande était légitime, mais le processus de révision avait déjà été réalisé.

M. Cédric Paré veut savoir si c'est la fin des démarches.

M^{me} Dallaire rappelle que le conseil était motivé par les nombreuses consultations publiques, qui monopolisaient une grande partie du temps du conseil. Elle propose d'y aller de façon plus ciblée.

M. Cédric Paré revient sur la révision des règles internes [qui pourraient encadrer cet enjeu], et propose que le conseil informe la ville de la position retenue. M^{me} Gaudreau apprécierait être interpellée en amont de la ville au sujet de la durée des consultations publiques, compte tenu qu'elle est responsable de leur tenue. Elle explique que ces dernières durent longtemps car beaucoup de citoyens souhaitent prendre la parole.

En conclusion, M^{me} Ferland-Raymond avise que le sujet est clos pour le moment, que le conseil souhaite revoir le fonctionnement des consultations publiques, et que ce sujet pourrait être abordé dans le cadre de la mise à jour des règles internes.

➤ **Recommandation que la Ville puisse installer des radars sur son territoire (résolution)**

M^{me} Ferland-Raymond propose une résolution modifiée sur le sujet. Un ajustement est proposé par Mme Gaudreau. Mme Ferland-Raymond rappelle les discussions qui ont mené au texte actuel.

(M^{me} White et M. Dusablon font leur arrivée et prennent part à l'assemblée, leur retard est dû à la participation à une réunion obligatoire)

RÉSOLUTION 2025-11 -02

- **Attendu que les conseils de quartier sont aux premières lignes pour identifier les endroits problématiques quant au non-respect, entre autres, des limites de vitesse;**
- **Attendu que les conseils de quartier sont en mesure, via les campagnes sur la sécurité routière, d'influencer le comportement des cyclistes et piétons sur leur territoire respectif;**
- **Attendu que le service de police dispose de moyens limités pour exercer une présence dissuasive sur le respect des lois, entre autres, sur les excès de vitesse mais aussi sur le comportement de tous les usagers de la route sur le territoire;**
- **Attendu que la prévention et l'éducation ne sont pas suffisantes pour prévenir les excès de vitesse et les comportements répréhensibles de certains usagers;**

- *Attendu que chaque municipalité est spécialiste de son territoire et connaît les zones problématiques;*
- *Attendu que des mesures coercitives sont nécessaires pour inciter à un changement de comportement.*

Sur une proposition de M^{me} Ferland-Raymond, dûment appuyée par M^{me} Thivierge, il est majoritairement résolu (M. David Breton Saint-Jean étant contre, un administrateur s'est aussi abstenu) de demander à la ville de Québec qu'elle transmette au Gouvernement provincial la volonté de ses citoyennes et citoyens que leur municipalité obtienne les pleins pouvoirs en matière de déploiement des radars photos mobiles sur son territoire. Les revenus seraient, tel que prévue par la loi, dédiés à la sécurité routière dans son ensemble (dos d'âne, réduction des voies, passage piéton sur demande, feu piétons, signalisation, etc.).

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire demande également à la ville d'exiger une réponse à cette demande de la part du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec. Cette réponse serait ensuite transmise au conseil de quartier.

➤ Travaux sur la rue du Père-Druillettes (discussion)

M. Cédric Paré propose une résolution, visant à mieux comprendre la priorisation des travaux dans le quartier. Par exemple, des travaux sont prévus sur la rue du Père-Druillettes pour y ajouter des trottoirs. Les administrateurs du conseil de quartier ne comprennent pas comment cette rue tranquille a pu être priorisée. Ils n'ont pas reçu d'information au sujet des travaux à venir de la part de la Ville.

M. Cédric Paré fait lecture du projet de résolution : ce projet de résolution demande de recevoir de l'information sur les travaux prévus dans le quartier et d'avoir une discussion avec les responsables des travaux.

M^{me} Giguère souhaiterait obtenir des détails sur la planification dans notre secteur, qu'un représentant de la ville fournisse des explications.

M. Cédric Paré souhaite avoir une discussion ouverte avec la ville et, si possible, déterminer des façons de faire pour l'avenir. Il ne veut pas que la ville change ses moyens mais veut établir une discussion. M^{me} Gaudreau mentionne qu'il est rare que des employés de la ville se déplacent pour de tels motifs.

M. Bernard Paré est préoccupé par le cheminement qui mène à la décision : comment font-ils pour planifier ? Il évoque le planage sur le chemin des Quatre-Bourgeois, qui a fait l'objet d'une demande spécifique du conseil de quartier.

M^{me} Giguère remarque qu'il serait intéressant de connaître la planification pour la construction de trottoirs sur les rues qui voisinent le nouveau projet immobilier Trilogia.

Pour M^{me} Dallaire, il serait possible de demander une rencontre avec un représentant de la ville puis, dans un second temps déterminer quels éléments seraient jugés pertinents pour obtenir des suivis.

M. Bernard Paré propose de fonctionner de la même façon que celle utilisée pour la réfection des trottoirs sur la rue Dosquet. La résolution cheminera et les conseillers pourront faire un suivi.

M^{me} Ferland-Raymond résume les préoccupations exprimées : le conseil cherche à comprendre. Elle propose de travailler sur un projet de résolution visant les rues du Père-Druillettes et Port-Royal, alors que M. Cédric Paré travaillera celle pour l'obtention d'un interlocuteur auprès de la ville.

➤ **Absence de trottoirs sur la rue Dosquet**

Compte tenu du temps qui file, ce sujet ne sera pas abordé lors de cette rencontre. Il est reporté.

➤ **Recommandation pour prochains travaux publics**

Idem. Ce point est reporté.

➤ **Paiement d'un frais de location à la bibliothèque municipale Monique-Corriveau**
Idem. Ce point est reporté.

➤ **Inquiétude par rapport à la situation de l'organisation des soins de santé**

Idem. Ce point est reporté.

➤ **Politique d'achat local**

Idem – mais sera inscrit plus tôt au prochain ordre du jour.

➤ **Autres (information)**

M^{me} Giguère discute des suites au forage réalisé sur la rue Rochette, en lien avec le troisième lien. Les ouvriers sont revenus lundi le 20 octobre, pour fermer le site. En revanche, de nouvelles affiches indiquent qu'un forage serait réalisé les 6 et 7 novembre. D'autres travaux ont été effectués sur la rue de la Somme

7. Correspondance et trésorerie

- Correspondance**

M^{me} Ferland-Raymond a reçu un courriel concernant les assurances des membres du conseil et M^{me} Gaudreau s'est chargée d'y donner le suivi approprié.

- Trésorerie**

M. Bernard Paré mentionne que le solde du compte est présentement de 1 877,45 \$. Il a aussi fourni le solde anticipé au 31 décembre, dans l'objectif que le conseil de quartier obtienne sa subvention annuelle. Par ailleurs, un montant de 500 \$ est toujours disponible pour la sécurité routière.

RÉSOLUTION 2025-11-02

Sur une proposition de M^{me} Ferland-Raymond, dûment appuyée par M^{me} Sophie Dallaire, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2025.

- Résolution changement de signataires**

RÉSOLUTION 2025-11-03

Attendu que M. Cédric Paré a remplacé M. Gabriel Dusablon à titre de président du conseil de quartier;

Attendu que, à la suite de ce changement, il convient de modifier les signataires autorisés pour le compte de banque du conseil, M. Bernard Paré, trésorier, étant déjà signataire autorisé;

Sur une proposition de M^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est unanimement résolu que M. Cédric Paré, président, et M. Bernard Paré, trésorier, soient les signataires autorisés pour le compte de banque du conseil de quartier.

8. Varia

Ce point n'est pas abordé.

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 24.

ANNEXE : RÉPONSE DE LA VILLE À LA RÉSOLUTION POUR LE RENFORCEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

Service des relations citoyennes et des communications

Le 3 octobre 2025

Monsieur Gabriel Dusablon

Conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Objet : Votre résolution en faveur du renforcement des conseils de quartier

Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance de la résolution du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire demandant que :

1. La Ville de Québec organise des états généraux sur les conseils de quartiers, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement représentant au minimum 1 % du budget municipal, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des citoyens de leur quartier (mobilité, culture, environnement, sport, etc.);
3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (rédaction des comptes rendus, rapports) et de comptabilité (production des états financiers), et en désignant un agent municipal de liaison pour les accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin qu'elle réponde rapidement aux initiatives et suggestions des conseils de quartier.

Nous vous remercions pour votre réflexion et pour vos propositions. Nous sommes cependant surpris de constater que ces propositions ne semblent pas prendre en compte les démarches réalisées par la Ville de Québec en collaboration avec l'ensemble des conseils de quartier au cours des huit dernières années.

Le rapport de l'INM (2017) auquel fait référence votre résolution a été commandé par la Ville de Québec et a constitué la base de réflexion pour deux démarches fondamentales réalisées au cours des dernières années soit : la refonte de la politique de participation publique de la Ville de Québec (entrée en vigueur en mai 2021 et qui fera l'objet d'une première reddition de comptes au printemps 2025) et la révision des pratiques et du

fonctionnement des conseils de quartier ayant menée à la révision du règlement de fonctionnement des conseils de quartier, à l'intégration dans ce règlement des modalités de subvention pour la réalisation d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier et au développement de plusieurs outils et activités de soutien.

Ainsi, en ce qui concerne la nouvelle politique de participation publique de la Ville de Québec, les étapes suivantes ont été réalisées :

- 2017 : Diagnostic des pratiques par l'Institut du Nouveau Monde (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2017 : Projet de Loi 122 sur les gouvernements de proximité (MAMOT).
- 2018 : Début de la démarche de révision de la politique de consultation (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2018 : Entrée en vigueur du règlement ministériel – *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* (RPP).
- 2018-2019 : Analyse des consultations préalables et des impacts de l'adoption du règlement ministériel (RPP).
- 2020 : Annonce de la nouvelle orientation et dépôt du projet de politique (Règlement R.V.Q. 2705) de la Ville de Québec.
- 2020 : Séance d'information privilégiée pour les membres des conseils de quartier.
- 2020 : Séances d'information grand public.
- 2020 : Séances d'audition des opinions sur le projet de règlement sur la nouvelle politique de participation publique tenue par le comité d'élus chargé de la consultation (consultation légale en vertu de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec).

Séances de consultation sous la forme d'audition des opinions : Possibilité de présenter un mémoire ou de faire un simple commentaire verbal et possibilité de faire une intervention spontanée sans s'être inscrit au préalable.

- 2021 : Dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement sur la nouvelle politique par le conseil de la ville.
- Mai 2021 : Entrée en vigueur et mise en oeuvre de la nouvelle politique.

Vous trouverez tous les détails et rapports de cette démarche de révision de la politique de participation publique ici : [Participation citoyenne - Politique de participation publique](#).

La nouvelle politique de participation de la Ville de Québec est, à ce jour, reconnue comme l'une des plus progressistes parmi les villes du Québec. Elle intègre notamment des mesures d'information, de participation active en amont, de consultation et de

rétroaction dépassant de loin les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

À la fin de cette démarche de révision de la politique, la Ville s'était engagée à amorcer deux autres chantiers, soit la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier. Ces chantiers étaient nécessaires à la suite des nombreux commentaires émis par les administrateurs des conseils de quartier lors de la démarche de révision de la politique de participation publique, mais qui ne pouvaient être inclus dans cette démarche spécifique.

Ainsi, en ce qui concerne la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les étapes suivantes ont été réalisées :

Objectifs de la démarche :

- Actualiser les pratiques et le fonctionnement des CQ
- Répondre aux besoins des citoyens et des administrateurs des CQ

Étapes :

- Rencontre des présidents des CQ (23 septembre 2021)
- Rencontre du comité de travail sur les outils et pratiques de communication des CQ (30 novembre 2021)
- Ateliers d'échanges avec les conseillers en consultations publiques (1er et 15 décembre 2021)
- Ateliers participatifs avec les CQ (2 juin 2022)
- Questionnaire en ligne grand public sur les propositions recueillies lors des ateliers avec les CQ (29 juin au 12 septembre 2022)
- Séance d'information avec les CQ : présentation des résultats du sondage et des pistes d'action proposées (1er décembre 2022)
- Demande d'opinion aux CQ concernant les pistes d'actions proposées (décembre 2022 à mars 2023)
- Rétroaction aux CQ et présentation des modifications réglementaires proposées (janvier 2024)
- Adoption des modifications réglementaires (février 2024)
- Mise en œuvre des mesures en vue des assemblées annuelles 2024

Participation des conseils de quartier (CQ) :

- 27 CQ ont soumis leur opinion (sur 29) - taux de participation de 93 %.

- Sur un total de 135 pistes d'actions proposées, les CQ participants sont en accord avec 102 pistes d'action et partiellement en accord avec 33 pistes d'action
- Aucune piste d'action ne fait l'objet d'un désaccord

Pistes d'action regroupées en cinq thématiques :

1. La relation avec l'administration municipale et les élus
2. La mobilisation et le soutien des administrateurs des CQ
3. La révision du règlement de fonctionnement actuel (incluant des modalités de participation hybrides)
4. Les projets d'initiative
5. Les outils et pratiques de communication

Tous les détails et rapports issus de cette démarche sont disponibles ici : [Participation citoyenne - Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier](#)

Notons que dans le cadre de cette démarche de révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les budgets de fonctionnement des CQ ont été majorés à la hausse de 66 % et les budgets d'initiative à la disposition des conseils de quartier de plus de 80 %.

De plus, plusieurs autres initiatives ont été amorcées à la suite de cette démarche, certaines étant livrées, d'autres en voie de l'être :

- Formation et mobilisation des élus à la Politique de participation publique ainsi que sur leur rôle au sein du conseil de quartier.
- Formation et mobilisation des employés envers la Politique de participation publique et les bonnes pratiques (notamment une sensibilisation à répondre rapidement aux initiatives et suggestions des CQ).
- Programme de formation pour les administrateurs des conseils de quartier (PFAQ).
- Support informatique d'archivage et de partage de documents (espace de travail Google).
- Actions de communication pour faire connaître et mettre en valeur le rôle des conseils de quartier auprès des citoyens.
- Support communicationnel et graphique par la conception de gabarits et de modèles.

Enfin, lorsque vous référez à des pratiques ayant lieu dans d'autres villes et au financement accordé, vous faites référence à des programmes de budgets participatifs

pour lesquels les villes mettent à disposition des budgets d'investissement pour lesquels les citoyens peuvent proposer des projets ou voter pour certains d'entre eux.

La Ville de Québec a choisi de ne pas aller de l'avant avec de telles démarches, privilégiant son programme de subvention des projets à l'initiative des conseils de quartier et la mise en place des nouveaux programmes de mobilisation à la sécurité routière et de soutien à la mobilisation pour les conseils de quartier | Initiatives en faveur de la biodiversité.

La Ville met ainsi un budget potentiel de 17 500 \$ annuellement à la disposition de chaque conseil de quartier en plus d'un budget de fonctionnement de 2 500 \$ destiné à financer toutes les activités cléricales et d'intendance des conseils de quartier (notez que très peu de conseils de quartier dépensent l'ensemble de ce budget de fonctionnement comme en font foi les états financiers annuels).

La Ville met aussi à disposition des conseils de quartier un conseiller en consultations publiques afin de les soutenir dans leur fonctionnement.

Nous sommes donc heureux de poursuivre l'implantation des mesures découlant des exercices décrits précédemment et de contribuer à améliorer de façon constante les pratiques de participation publique souvent uniques et exemplaires faisant la fierté de la Ville et de ses citoyens.

La Ville de Québec et ses conseils de quartier sont des sources d'inspiration pour bien des villes du Québec comme en témoigne d'ailleurs l'implantation récente des assemblées de quartier de la Ville de Laval et nous souhaitons continuer à occuper cette position de tête en collaboration avec nos partenaires privilégiés, les conseils de quartier.

Veuillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments,

Le directeur,

Martin Lefebvre